

## CIRCULAIRE D'ORGANISATION 2024-2025 ACTIVITE : NATATION INDIVIDUELLE

<b>DATE :</b>	MERCREDI 22 JANVIER 2025
<b>LIEU :</b>	Centre Nautique (Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences) Avenue de la Blies, 57200 Sarreguemines – 03.87.95.03.30
<b>CATEGORIES :</b>	TOUTES
<b>HORAIRE :</b>	<b>9h/16h</b>
<b>ORGANISATION – MISE EN PLACE :</b>	8h00 à 8h45
<b>ACCUEIL :</b>	8h45
<b>ECHAUFFEMENT :</b>	9h00 à 9h55
<b>DEBUT DE LA COMPETITION</b>	10h00
<b>PAUSE REPAS :</b>	12h15 à 13h15
<b>FIN DE LA JOURNEE :</b>	16h00
<b>ORGANISATEURS :</b>	SD Moselle, District Eurozone - Collèges et Lycées et District de la vallée de la Sarre
<b>RESPONSABLE ACCUEIL :</b>	Emmanuelle RIGAUD
<b>RESPONSABLE SPORTIF :</b>	Hugues BILTHAUER 06.86.27.67.97

**FERMETURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE : LUNDI 20 JANVIER 2024 - 14H00**

### JURY

Le jury sera composé par le service départemental en relation avec les membres de la commission mixte de l'activité concernée. Enfin chaque établissement engagé veillera autant que faire se peut à ce qu'un accompagnateur supplémentaire soit dévolu aux fonctions de jurys.

### DEPOT DES LISTES DES PARTICIPANTS

La délégation dépose dès son arrivée la liste des élèves qui la compose, signée par le responsable. Attention, le dépôt du document ne remplace en aucun cas la présentation des licences, ni la rédaction de feuille(s) de match, de rencontre, de jugement.

### CONTROLE DES LICENCES

Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur qui peut procéder ou faire procéder au contrôle des licences (ou du listing) avec photos par l'enseignant sur le site [www.opuss.unss.org](http://www.opuss.unss.org). (Impression de l'attestation d'inscription Opuss signée par le chef d'établissement)  
En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S. (...) et d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire, carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son nom, son prénom et sa PHOTO, et à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagné.

## ENCADREMENT EXTERIEUR

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur fiche d'agrément d'accompagnateur signée par le président de l'A.S. (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

## SECURITE LIEE A LA MANIFESTATION SPORTIVE

Les organisateurs présents et les accompagnateurs des équipes exerceront une vigilance constante afin de se prémunir ou de réagir dans la mesure des possibilités et préviendront les autorités compétentes en cas de situation à risque ou perçue comme telle.

Le dispositif de secours est assuré par les maîtres-nageurs, ainsi que l'équipe d'organisation sur place. Un contact téléphonique rapide, en cas d'urgence est possible depuis le centre nautique.

Les participants sont conscrits à l'intérieur du centre nautique ou sous la surveillance de leurs enseignants ainsi que de l'équipe d'organisation et le personnel du centre nautique. Les accès extérieur sont contrôlés et l'accès au bassin règlementé.

Les enseignants et accompagnateurs d'équipes veilleront à la propreté des tribunes.

Il est interdit de manger dans l'enceinte de compétition.

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

## Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

## GESTION DES JO

Dans la mesure du possible, les compétitions UNSS sont supervisées par un référent ou spécialiste de l'activité, désigné par le service départemental. Il a en charge la remontée des certifications départementales ou académiques.

Pour rappel, la certification « DISTRICT » se fait au niveau de l'Association Sportive. Tous les animateurs ont la capacité de valider directement ce premier niveau sur OPUSS, " Administration ", puis " Gestion des JO ". (Voir tuto ci-dessous)

Les certifications départementales ou académiques sont délivrées lors des compétitions et des formations du niveau correspondant ou par équivalence dans le cadre de partenariat.

Dans certains cas particuliers (oubli, lenteur de certification...), les enseignants ont la possibilité de faire la demande via OPUSS. Nous vous demandons pour cette démarche de vous inscrire **avec votre identifiant personnel** (et non celui de l'établissement) et de nous renseigner la compétition de référence afin d'activer une validation.

## OPUSS – GESTION DES JEUNES OFFICIELS

L'accès à l'inscription à cette compétition UNSS n'est possible que si un Jeune Juge a été validé « niveau district » au préalable.

Pour rappel, la certification « DISTRICT » (correspondant à l'« Entrée en formation ») se fait au niveau de l'Association Sportive.

Tous les animateurs ont la capacité de valider directement ce premier niveau sur OPUSS :

- Soit dans l'onglet « Mes Jeunes Officiels »  ,  
cliquer sur le symbole menu à droite « ≡ »

ou

- Soit dans l'onglet « Mes Licenciés »  ,  
cliquer sur le rectangle à droite : « Certifier un licencié » 

**Jeune Coach : Inscription en Jeunes officiels. Il doit participer.**

**Jeune officiel : obligation d'au moins un jeune officiel par établissement. Puis un jeune officiel supplémentaire par tranche de 8 athlètes. Il(s) ne participe(nt) pas.**

Un superviseur Jeunes Officiels athlétisme organisera le suivi, veillera à la bonne formation et organisera la certification des jeunes officiels inscrits.

Un ou plusieurs adjoints seront désignés pour soutenir l'action du superviseur.

Les Jeunes officiels pourront prétendre à la certification départementale et académique.

## PADLET SD UNSS 57 – PADLETS SPECIFIQUES

Un padlet est disponible afin de retrouver l'ensemble des informations relatives à l'organisation des événements et compétitions organisés par le Service Départemental UNSS de la Moselle.

Vous pouvez y accéder avec le lien suivant : <https://fr.padlet.com/SDUNSS57/nr613udai9kbtgqz>

## ORGANISATION DE LA COMPETITION

Prévoir et préparer une fiche nageur pour chaque course de chaque élève (modèle ci-joint).

Sans remise de fiche pas de participation de l'élève à la compétition.

Cette manifestation est également ouverte aux élèves en situation de handicap. Toutefois nous vous demandons de contacter par mail le Service Départemental UNSS ([sd057@unss.org](mailto:sd057@unss.org)) pour l'utilisation d'un équipement ou d'un protocole spécial.

### Programme

Pour chaque épreuve, 1<sup>ere</sup> course « établissement » puis courses « excellence »

#### **Matin :**

50m nage libre - 50m palmes- 50m papillon – 50m dos

#### **Pause repas :**

12 h15 – 13h15 (prévoir 1 repas froid tiré du sac)

#### **Après-Midi :**

Relais 4x50m 4 nages Mixte – 50m brasse - 50m crawl /dos – relais 4x50 nage libre mixte

**Relais :** mixité obligatoire sans quota ; 1 fille et 1 garçon minimum obligatoire par équipe ; départ : départ plongé pour tous

**Pour toutes les épreuves, bonnet obligatoire**

## REGLEMENT

Deux types de nageurs : Les scolaires issus de l'UNSS et les excellences.

Définition du nageur excellence : licencié FFN en 2022 et/ou 2023 (prise de licence en septembre 2022 et/ ou septembre 2023).

**Attention ! Pas de faux départ en catégorie excellence ; 1 faux départ toléré en catégorie établissement**

**50m Palmes** : Sans aucune restriction de nage ou de coulée, toucher au virage et départ plongé pour tous.

Palmes perso - Longueur palmes 65cm maxi et pas de mono-palme ni de tuba.

4 épreuves maximum par nageur mais pas plus de 3 épreuves en individuel :

Exemple 1 : 2 épreuves individuelles + 2 relais

Exemple 2 : 3 épreuves individuelles + 1 relais

### Rappel :

Ce championnat est une manifestation sportive de masse devant permettre à tout nageur, quel que soit son niveau ou son profil, sur une même distance (50m), licencié FFN (cette année ou l'an passé) ou seulement inscrit à une AS natation de s'exprimer (deux classements séparés pour chaque nage et chaque catégorie d'âge scolaire et excellence)

C'est l'occasion pour des élèves détectés pendant les séances d'EPS des cycles natation de se licencier à l'AS de leur établissement et de découvrir la natation sportive de compétition et pour les enseignants d'EPS qui dirigent dans le cadre de leur AS des entraînements hebdomadaires, de valoriser le travail réalisé depuis la rentrée.

*Il est néanmoins nécessaire que les nageurs respectent le règlement des nages (notamment celui de la brasse et du papillon), des départs et des virages-coulées, sous peine de disqualification.*

### Consignes générales :

Vous serez pris en charge à 8h45, et pas avant, dans le hall d'entrée du centre nautique et ensuite dirigés vers des vestiaires collectifs. Une fois changés, les élèves mettront leurs habits dans leurs sacs, se rendront au bassin en passant par les douches (obligatoires), s'installeront ensuite dans les gradins avec leurs accompagnateurs, et pourront s'échauffer. Seul, le bassin sportif (8 couloirs) est accessible aux élèves, les autres bassins restant réservés au public du centre nautique. Attention aux vols toujours possibles lors d'épreuves de masse. Ne rien laisser dans les vestiaires (ni sacs, ni vêtements, ni chaussures). Il est demandé aux accompagnateurs de surveiller le comportement de leurs élèves aux vestiaires, avant et après la compétition (laisser les vestiaires propres, des poubelles sont disponibles dans chaque vestiaire, ne pas y laisser d'affaires.) ainsi qu'au moment de leur passage dans les douches. Chaque accompagnateur devra surveiller son groupe pendant la pause de midi et faire en sorte que la zone des gradins soit nette de tout papier, bouteilles vides avant la reprise de la compétition à 13h15.



## Championnat départemental de natation

### FICHE NAGEUR

Entourez les différentes mentions utiles



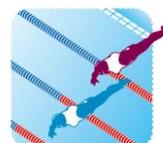
N° Licence : 15	<b><u>Epreuves</u></b>
NOM :	50m dos
Prénom :	50m papillon
Etablissement :	50m palme
Ville :	50m brasse
Scolaire Excellence	50m nage libre
Catégorie : BF-BG-MF – MG	50m crawl-dos
Lycées G – Lycées F	Relais 4x50m nage libre
Ligne d'eau n°	Temps réalisé
	Relais 4x50m 4 nages



## Championnat départemental de natation

### FICHE NAGEUR

Entourez les différentes mentions utiles



N° Licence : 15	<b><u>Epreuves</u></b>
NOM :	50m dos
Prénom :	50m papillon
Etablissement :	50m palme
Ville :	50m brasse
Scolaire Excellence	50m nage libre
Catégorie : BF-BG-MF – MG	50m crawl-dos
Lycées G – Lycées F	Relais 4x50m nage libre
Ligne d'eau n°	Temps réalisé
	Relais 4x50m 4 nages